

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 1 MGP 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Soutien aux associations de commerçants pour l'organisation des nocturnes du vendredi

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son aide financière à deux associations de commerçants pour des animations organisées en centre-ville cet été.

Depuis le 6 juin 2014, en concertation avec les associations de commerçants, la ville de Quimper a souhaité instaurer une nocturne dans les commerces de centre-ville le premier vendredi de chaque mois, ceci afin de dynamiser et favoriser l'attractivité des commerces.

1. L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »

Cette association, relancée depuis peu avec l'élection d'un nouveau bureau, comprend les rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Frouit ainsi que la place Alexandre Massé. Elle sollicite une subvention de 400 € pour l'aider à payer les cachets de deux groupes de musique qui ont animé les rues de ce quartier lors du nocturne du 1^{er} août.

2. L'association des Vitrines de Quimper

Partenaire principal de la ville pour l'animation commerciale, l'association des Vitrines a favorisé le succès des nocturnes du vendredi en faisant venir des groupes musicaux, des chanteurs ou des danseurs qui ont déambulé dans les rues du centre ville et dans les halles Saint François en soirée pour les animer. Elle a également assuré la communication des événements par l'insertion de messages d'information dans les journaux locaux et les radios.

Le budget prévisionnel pour les animations de l'été était de 14 637 € pour lequel l'association a reçu l'aide financière d'un partenaire bancaire. Elle sollicite également la ville de Quimper qui était à l'initiative de ces nocturnes du vendredi.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer (ligne 94.6574.951 « soutien au commerce») une subvention exceptionnelle de :

- 400 € à l'association Les boutiques du Faubourg Saint Corentin ;
- 8 000 € à l'association Les Vitrines de Quimper.

Le maire,

Ludovic JOLIVET